

Annexe

BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES OFFICIELS

Officiel de compétition convoqué

Déplacement, le km parcouru :

Chauffeur (quel que soit le mode de locomotion) :
Le km parcouru du domicile au lieu de la compétition 00,30 euros

Chauffeur (quel que soit le mode de locomotion) :
Le km parcouru du domicile au point de prise en charge par un autre chauffeur 00,30 euros

Accompagnant 00,00

Prestation de maximum 5 heures 08,50 euros

Prestation de 5 heures 01 à 10 heures 16,50 euros

Prestation de 10 heures 01 et plus 22,00 euros

(la prestation débute à l'heure du briefing s'il y en a un de prévu ; dans les autres cas, il y a lieu de se référer à l'heure de début de meeting)

Indemnités supplémentaires (non-cumulable)
pour le Juge-arbitre Prestation
pour les Officiels de niveau II 03,00 euros
pour les Officiels de niveau III 05,50 euros

Officiel de compétition désigné sur place et désignés par leur cercle pour les intercircles

Prestation moins de 5 heures 08,50 euros

Prestation de plus de 5 heures 16,50 euros

Prestation de 10 heures 01 et plus 22,00 euros

Mesureur de course sur route

Déplacement à partir du domicile et sur site, le km parcouru 00,30 euro

Forfait pour la création d'une base 06,20 euros

Forfait par km mesurés 00,75 euro

Frais de dossier pour une course de maximum 5 km 12,50 euros

Idem, de plus de 5 km, jusqu'au semi-marathon 25,00 euros

Idem, au-delà du semi-marathon 25,00 euros